



## DÉCLARATION STATUTAIRE PREMIÈRE PROPRIÉTÉ

EN MATIÈRE DE

### **Acquisition d'un lot R1 dans le lotissement Joamie Court, Iqaluit**

Je, \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ au Nunavut,

DÉCLARE SOLENNELLEMENT QUE :

1. Ni mon conjoint/ma conjointe ni moi n'avons été propriétaires d'une habitation auparavant dans la Ville d'Iqaluit.
2. Ni mon conjoint/ma conjointe ni moi n'avons actuellement une location de terrain pour procéder à la construction d'une habitation dans la Ville d'Iqaluit.
3. Ni mon conjoint/ma conjointe ni moi n'avons des dettes non réglées vis-à-vis la Ville d'Iqaluit.
4. Mon conjoint/ma conjointe ou moi sommes résidents de la Ville d'Iqaluit depuis au moins deux ans à compter de la date du tirage du sort.
5. Ni mon conjoint/ma conjointe ni moi ne représentons une entreprise, un groupe ou une société dont le but est d'acquérir une location pour un lot résidentiel.

Je fais/Nous faisons cette déclaration solennelle en étant convaincu de sa véracité et en sachant qu'elle a la même force et le même effet qu'un serment au sens de la Loi sur la preuve au Canada.

DÉCLARATION FAITE EN MA PRÉSENCE À

\_\_\_\_\_, DANS LE TERRITOIRE DU NUNAVUT,

CE JOUR DU MOIS DE 2019

\_\_\_\_\_  
Un commissaire aux serments, notaire, juge de paix  
du territoire du Nunavut

1. \_\_\_\_\_  
CARACTÈRE D'IMPRIMERIE

2. \_\_\_\_\_  
CARACTÈRE D'IMPRIMERIE

1. \_\_\_\_\_  
SIGNATURE — DÉCLARANT

2.